

En plus de ces précisions, le gouvernement a l'intention de recommander que deux modifications de fond soient apportées à la résolution intéressant la taxe d'accise.

La première concerne les écoles, les universités et les maisons de formation du même genre.

L'hon. M. Lamberg: Ce n'est pas une décision, c'est une récapitulation.

L'hon. M. Gordon: Le gouvernement propose que les matériaux entrant dans la construction d'établissements semblables continuent d'être exempts, en fait, de la taxe de vente en accordant une remise sur une base analogue à celle qui vaut dans le cas des hôpitaux. Les facteurs en cause dans une telle décision posent de très grandes difficultés pour un ministre des Finances. Toute imposition de taxe donne lieu à des cas épineux. Aussi, on est souvent tenté de régler la question en accordant une exemption mais, si l'on cédaît à cette impulsion, le régime fiscal serait bientôt si compliqué qu'il serait impossible de l'appliquer, comme il se doit, et il ne produirait pas les recettes requises.

Si l'on fait trop d'exceptions et si l'on accorde trop d'exemptions, il en résulte plus de mal que de bien.

Toutefois, après avoir bien reconsidéré la question, je crois qu'il y a lieu d'accorder une telle exemption dans le cas des écoles et des universités. Leurs besoins de nouveaux locaux sont si grands, ces maisons sont d'une telle importance pour l'avenir des Canadiens et les sources de financement de leur construction sont déjà mises à telle contribution, que ces institutions constituent vraiment un cas d'exception. A bien y penser, j'estime qu'il est bon de reconnaître ce fait.

Le deuxième changement que le gouvernement propose est un changement qui, dans un avenir immédiat, influera sensiblement sur les recettes qui seront perçues. Il convient donc de rappeler à la Chambre les objectifs du budget présenté le 13 juin.

Tout d'abord, c'est un budget conçu de façon à stimuler la production et l'emploi. Pour réaliser ces objectifs, nous devons accepter un déficit pendant que notre économie prend de l'expansion. Mais si nous voulons assurer le plein emploi et la croissance économique, non seulement à courte échéance mais d'une façon continue, nous devons réduire l'excédent de nos paiements courants à l'étranger sur nos recettes de cette provenance. Un tel excédent de dépenses à l'étranger ne crée pas d'emplois au Canada. Voilà une des raisons pour lesquelles nous devons exporter davantage et soutenir plus efficacement la concurrence des importations.

En outre—et c'est là le deuxième grand objectif—nous devons prendre des mesures

concrètes pour protéger l'économie canadienne contre un degré excessif et toujours croissant de propriété et de domination étrangères. Et ce, tout en continuant à traiter équitablement les capitalistes étrangers qui font un apport indispensable au progrès de notre pays et qui, j'en garde l'espoir et la conviction, continueront cet apport.

Nous ne pouvons réaliser ces objectifs sans maintenir la confiance en notre économie et nos finances. Voilà pourquoi nous ne pouvons envisager indéfiniment une série de déficits budgétaires. Il convient de préciser que notre politique et nos mesures fiscales sont conçues de façon à équilibrer notre budget lorsque les autres éléments sont suffisamment puissants pour permettre à notre économie de fonctionner à plein rendement.

Ce sont là les objectifs interdépendants de notre budget. Ils ne sont ni faciles ni simples. Mais je crois que ce sont des objectifs auxquels toute personne sérieuse souscrira.

Il en résulte, dans les circonstances actuelles de la production et de l'emploi, qu'il est raisonnable d'avoir un budget sensiblement déficitaire. Mais cela signifie également que le gouvernement doit prendre des mesures précises afin de réduire le déficit à mesure que la production et l'emploi augmentent. L'accroissement normal des recettes gouvernementales ne suffira pas à effectuer cette réduction assez rapidement. La croissance du Canada nécessite une augmentation de nos dépenses. Plusieurs des nouveaux programmes réclamés pour le bien-être des Canadiens et nécessaires à l'expansion économique et à la création d'un plus grand nombre d'emplois entraîneront un accroissement des dépenses l'an prochain. Nous devons être en mesure de répondre à ces besoins. Nous devons donc prévoir de nouvelles sources de revenu, notamment des recettes que nous percevrons l'an prochain.

J'ai expliqué à la Chambre pourquoi la suppression de l'exemption de la taxe de vente sur les matériaux de construction et les machines est, à mon avis, la source de recettes supplémentaires à laquelle on peut trouver le moins à redire.

Cependant, les preuves qui ont été présentées établissent nettement que l'imposition inopinée de la taxe à raison de 11 p. 100 aurait des répercussions marquées et immédiates sur certaines industries. Il va sans dire que toute imposition de taxe soulève toujours des objections, même de la part de ceux qui sont les plus chauds partisans d'un budget équilibré. Le gouvernement ne peut se fonder sur de tels motifs pour supprimer la taxe. Toutefois, un examen approfondi des arguments invoqués semble indiquer qu'il y a un moyen de réviser le moment de l'entrée en